DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNE DE SAUVAGNON

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le

ID: 064-216405118-20230306-2023_25D-DE

Séance du 10 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 10 mars à 19 heures, le Consell Municipal de la Commune de SAUVAGNON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEYROULET Bernard, Maire

<u>Présents</u>: Mmes et MM ALLANOT, BAREILLE, CAMPOS, CAPDEVIOLLE, CAYRON, CHAPOTHIN, DOUARD, GELIZE, HUSTET, LACROIX, LAFFAILLE, LANDRIEU, LAPLACE-NOBLE, LENOIR, MALABAT, PEYROULET, PROVENCE, REIMANN, SENTAURENS, TADDEI, VIRLOGEUX

Absent avant donné procuration: Mme BERGE (M. CHAPOTHIN), Mme LALANNE (Mme BAREILLE)

Absent excusé: *****

Secrétaire de séance : M. CAYRON,

Objet : Acquisition de terrain

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le souhait de la Commune de régulariser un certain nombre de voies restées privées ainsi que des parcelles à l'usage de chemin piétonnier.

Afin de compléter la délibération en date du 7 octobre 2022 prise en ce sens, il serait souhaitable d'acquérir la parcelle cadastrée section AC n° 743, d'une superficie de 253 m², qui rentre dans cette seconde catégorie.

Cette acquisition auprès

Serait réalisée à titre gratuit.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE l'acquisition de la parcelle cadastrée section C n°743, d'une superficie de 253 m², auprès de à titre gratuit.

CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

Ainsi délibéré les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme certifié exact.

Le secrétaire de séance

Le Maire.

Bernard PEYROULET

Gérard CAYRON

NOMBRE DE MEMBRES
Exercice | Présents | Votants
23 | 21 | 23

CONVOCATION

Date: 06/03/2023

Affichage: 06/03/2023

Nº 2023-25D